

tout le monde sçait, avec toute l'indifférence possible. Aucun historien, aucun navigateur n'a jamais formé de doute là-dessus; Mr. de Haren se contente de dire tout uniment que c'est une *affreuse calomnie*.

Mais comment est-ce qu'on le prouve?

De bonnes preuves je n'en trouve.

Un périodiste philosophe n'a pu s'empêcher de trouver singulière cette manière de réfuter des faits avérés & avoués généralement par ceux même que Mr. H. entreprend de justifier. " Nous sommes très-persuadés, dit ironiquement le rédacteur de la Gazette universelle, que l'auteur pense, en effet, que par un privilège unique, les Hollandois sont dispensés de faire cette cérémonie, à laquelle sont indispensablement soumis tous les habitans du Japon; mais nous voudrions que l'auteur eût rapporté des preuves plus complètes; car lorsqu'il s'agit d'une accusation aussi grave; il nous semble qu'un simple défaveu est bien foible, & ne justifie guere des accusés ..

Année 1779.  
N°. 8, p. 458.

Je ne refuse pas de croire, que c'est par droiture de caractère, peut-être par respect pour la religion de Jesus-Christ, que Mr. H. ne peut se résoudre à croire ses compatriotes capables de s'affujettir à la cérémonie du Jésus-mi; mais je soupçonne que Mr. H. ignore les effets singuliers que l'esprit de commerce & d'intérêt a sur le cœur de l'homme, à quel point cet esprit ravale & dénature le caractère national. Les autres passions paroissent